



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

**Création de la Direction
Départementale de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités
de Saône-et-Loire**

À compter du 1er avril 2021

L'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de Saône-et-Loire vont fusionner pour créer la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).

Cette fusion a pour objectif de regrouper les compétences afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes en difficulté et d'assurer un dialogue plus simple et efficace avec les collectivités territoriales, les opérateurs et les organismes de sécurité sociale.

La direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités est compétente en matière de politiques de cohésion sociale, de développement de l'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, de l'accès et du maintien dans le logement et du travail.

L'organisation de la Direction Départementale Interministérielle a été guidée par trois principes directeurs

1

Mettre en place un service public de l'insertion et de l'emploi en créant des synergies entre les compétences détenues par les deux structures composant la DDETS.

L'ambition de la démarche est de conduire toute personne, qu'elle soit ou non en situation de grande précarité, exclue du système sociétal ou en difficulté passagère, de retrouver une place dans la société, par l'ouverture de ses droits, l'accès au logement et à des ressources financières, l'accès aux soins et à l'emploi. C'est là tout le sens que le gouvernement donne à la création des DDETS.

Différents acteurs participent à cette action : le Conseil départemental, les Caisses d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, les collectivités locales et tous les acteurs publics et privés qui travaillent au quotidien à l'accompagnement des publics en difficulté.

2

Accompagner les entreprises pour leur permettre de résister à la crise économique induite par la crise sanitaire.

Le défi des services de l'Etat consiste à anticiper autant que possible, les difficultés des entreprises et les besoins d'organisation nécessitant l'accompagnement des pouvoirs publics, et quoi qu'il en soit, rechercher le plus rapidement possible les solutions idoines. Une articulation entre les différents services de l'Etat, la Région, les partenaires sociaux et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale doit permettre l'anticipation requise et l'accompagnement attendu. La DDETS se trouve au cœur de cette organisation, au contact de tous et au plus près des territoires et des acteurs.

3

Les missions qui étaient dévolues à la DDCS et à l'unité départementale de la DIRECCTE demeurent et continueront d'être assurées, notamment les missions d'inspection du travail.

Le principe général est le maintien comme interlocuteurs privilégiés des cadres-référents en charge du suivi des différentes politiques publiques au sein de la DDCS et de l'UD DIRECCTE.

Organisation de la DDETS

Pour répondre à ces ambitions et défis, la DDETS a été organisée de façon à pouvoir agir au plus près des personnes et des entreprises.

La nouvelle DDI est organisée autour de trois entités.

- Un bloc direction
- Un Pôle insertion, emploi et solidarités
- Un Pôle Système d'inspection du travail et entreprises.

Le bloc direction a été construit pour induire une véritable transversalité des missions de la DDETS.

- **La déléguée départementale aux droits des femmes** pilote pour le compte du Préfet la politique en faveur du droit des femmes en lien avec l'équipe de direction de la DDETS et les deux pôles, insertion, emploi et solidarités et système d'inspection du travail et entreprises.

- **Les chargés de développement des territoires**, qui jusqu'à présent étaient en charge du développement de l'emploi au sein de l'UD DIRECCTE, auront dans la DDETS un portefeuille de missions plus large, comprenant les solidarités, l'insertion, l'emploi et les mutations économiques.

Leurs missions par nature transversales dépassent les sujets d'un seul service, voire d'un seul Pôle.

Ils seront la cheville ouvrière de la mise en place du SPIE et de l'accompagnement des entreprises.